Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 11

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revues

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 10, octobre 1987

C'est au commandant de corps Roger Mabillard que la rédaction de l'*ASMZ* a fait appel pour évoquer à son tour la haute figure du général Guillaume-Henri Dufour. Restituer la carrière d'un personnage aux talents si divers tenant de la gageure, le chef de l'instruction s'est limité à l'examen de Dufour l'éducateur militaire et le stratège. La stratégie étant ici comprise dans son acception clausewitzienne. L'auteur montre comment Dufour a su agir en fonction des principes essentiels que sont le rapport des forces, la liberté d'action et l'utilisation optimale des moyens disponibles. Quant à la conduite des hommes, le côté «éducateur» du général, le commandant de corps Mabillard observe d'abord que ses principes n'ont pas changé. Il s'agit d'abord d'éveiller en eux la volonté de servir et de se défendre. Il s'agit ensuite d'asseoir son autorité sur des connaissances et des capacités suffisantes. Il faut enfin cultiver l'esprit de corps et de discipline. En conclusion, le chef de l'instruction remarque que l'image de l'officier idéal développée par Dufour en 1828 demeure parfaitement actuelle au point qu'il souhaite voir de plus en plus d'officiers d'aujourd'hui s'en inspirer.

Directeur des programmes de la première chaîne de la radio alémanique, le major Heinrich von Grünigen revient sur le rôle joué par sa station durant les manœuvres «Trident» du corps d'armée de campagne 4. On se souvient que DRS-3 avait été assez violemment critiqué pour avoir accordé à des opinions négatives une part du temps d'antenne disproportionnée à leur représentativité réelle. L'auteur estime «absurde» le reproche de disproportionnalité, réfute le reproche de manipulation et se défend d'avoir été partial. Il s'en prend à son tour aux réactions immédiates et épidermiques des militaires qui ne supportent pas la moindre chiquenaude en provenance, par exemple, d'émissions de variétés. Selon lui, de telles soupapes sont bénéfiques et de nature à ancrer toujours mieux l'armée dans le peuple.

M. Michael Csizmas s'intéresse au Groupe des forces soviétiques stationnées en Allemagne de l'Est. Il passe assez rapidement sur leur composition, leurs effectifs et leurs stationnements pour examiner avec plus de détails les bases juridiques de cette présence militaire étrangère en RDA. De 1945 à 1955, ces troupes étaient considérées comme éléments d'occupation. En mai 1957, le maréchal Joukov, ministre soviétique de la Défense, et le général Willi Stoph concluaient un accord sur le stationnement des troupes russes en Allemagne. Peu après, en octobre de la même année, le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle était signé, englobant un statut qui régit aujourd'hui encore la présence des militaires soviétiques en RDA. A la même époque, l'URSS conclut des traités semblables avec d'autres pays du Pacte de Varsovie: la Pologne, la Roumanie et la Hongrie. La mission des troupes soviétiques en RDA, telle qu'elle ressort du traité, consiste à:

- extirper le fascisme et le militarisme allemand et créer une Allemagne véritablement pacifique et démocratique;
- protéger l'ordre antifasciste et démocratique;
- assurer militairement, en étroite collaboration avec l'armée nationale populaire est-allemande, la souveraineté et l'indépendance de l'Etat socialiste allemand.

Contrairement aux dispositions régissant la présence de troupes russes dans d'autres pays de l'Est, celles conclues avec la RDA prévoient (article 18) qu'en cas de besoin, après «consultation» des autorités est-allemandes, le commandant en chef des troupes soviétiques est en droit de prendre, de sa propre autorité, des mesures militaires sur le territoire du pays-hôte.

Quant aux relations entretenues avec l'armée nationale populaire, elles sont un impératif fixé par la Constitution de la RDA. En son article 7, ce document stipule les tâches de l'armée et précise que la défense des acquis socialistes se fait en étroite collaboration avec les armées de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes.

A relever enfin, dans ce numéro, la présentation fort bien illustrée de la brigade

d'aérodrome 32 par son commandant, le brigadier Werner Glanzmann, simultanément directeur de l'Office fédéral des aérodromes militaires.

Protection civile N° 9, septembre 1987

Les catastrophes de Tchernobyl et de Schweizerhalle d'une part, les inondations dont la Suisse centrale et méridionale ont été les victimes cette année d'autre part, ont largement mis en cause et en action nos différents organismes de protection civile. Aussi, très naturellement, la revue se fait-elle l'écho des diverses interventions des organes de protection et d'intervention, des interrogations et remises en question suscitées par ces diverses manifestations de la technique ou de la nature, ainsi que des réponses qu'aujourd'hui on peut y apporter.

Une part importante de *Protection civile* est en outre consacrée à l'assemblée des délégués 1987 de l'Union suisse pour la protection civile qui s'est déroulée à Saint-Gall et Appenzell. Une assemblée rehaussée de la présence du chef de l'état-major général et du président de la Croix-Rouge suisse, le commandant de corps Kurt Bolliger.

Par ailleurs, la revue considère «la protection civile à l'ordre du jour sous la coupole fédérale», un intéressant coup d'œil sur la période législative 1983-1987. On constate que douze parlementaires ont eu, à une ou plusieurs reprises, l'occasion d'interpeller le Gouvernement ou de lui présenter des projets à cet égard. On constate aussi que ces élus du peuple se situent sur l'ensemble de l'échiquier politique.

A retenir enfin la notion de «protection civile avancée» défendue par le chef local de la commune d'Herrliberg, sur la rive droite du lac de Zurich. En un mot, il s'agit de préparer, pour la protection civile à l'échelon local comme pour l'armée au niveau opératif, des planifications à la fois suffisamment poussées, mais suffisamment peu contraignantes pour laisser aux chefs la liberté d'action voulue en temps opportun.

Military Review N° 9, septembre 1987

«La Constitution: notre lien commun». Sous ce titre, le général Robert Arter et le général William A. Stofft se penchent, à l'occasion de son bicentenaire, sur le texte fondamental qui régit aujourd'hui encore la première puissance mondiale. «Whe, the people of the United States...»

A son tour, Jack J. Gifford, sous le titre librement traduit de «Une nation... qui fait son boulot», rappelle que la Constitution des Etats-Unis est l'un des textes les plus anciens qui régisse encore aujourd'hui une nation.

«L'armée de l'avenir». Sous ce titre, le capitaine Ralph Peters met en exergue l'informatique et l'intégration opérationnelle, en Suisse le combat interarmes.